

# La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

---

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC remercie le rapporteur pour le difficile exercice de présentation qu'il vient de faire.

Si notre organisation est consciente de la difficulté du sujet abordé à la fois pour les enjeux qu'il porte mais aussi pour son impact sociétal et l'attachement de nos concitoyens à notre sécurité sociale, elle estime que cette saisine gouvernementale était une chance pour le CESE d'émettre à travers cet avis des propositions suffisamment audacieuses pour ouvrir au gouvernement des pistes de travail pour les années à venir.

Bien entendu, la CFE-CGC ne peut que partager les principes fondamentaux basés sur :

- une assurance maladie solidaire qui conjugue qualité de l'offre et efficience des dépenses ;
- une politique active de prévention ;
- l'accès de tous aux soins en termes de répartition de l'offre sur le territoire et de maîtrise des honoraires ;
- l'optimisation du parcours de soins, le développement de coopération entre professionnels de santé, la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse et l'actualisation de la formation médicale continue.

Aujourd'hui se négocie une nouvelle convention entre les médecins et l'assurance maladie. Le projet, beaucoup plus innovant que celui qui vient de nous être présenté, lie une partie de la rémunération à l'atteinte d'objectifs de santé publique en valorisant la qualité des pratiques, ce qui est un réel pari et demande une grande vigilance de tous dans la mise en application.

C'est pourquoi, la CFE-CGC regrette que les préconisations émises dans cet avis se contentent de conforter des actions déjà mises en oeuvre concernant l'offre de soins sans défendre le niveau de prise en charge des assurés. Nous ne voulons pas d'une assurance maladie avec un socle minimum ciblé sur les ALD ou les plus fragilisés.

Nous ne voulons pas d'un transfert massif vers les complémentaires santé car c'est la porte ouverte à une couverture plus aléatoire fonction des revenus ou de la branche professionnelle.

Une telle orientation nous conduirait tôt ou tard à la mise en place de boucliers sanitaires qui sont pour nous contraires à notre pacte social.

En ce qui concerne le financement, la CFE-CGC préconise la création d'une cotisation sociale sur la consommation. Nous revendiquons des taxes affectées mais en estimant toutefois que la CSG pénalise trop fortement les revenus du travail. Nous ne soutenons pas la taxe environnementale pour financer la protection sociale, estimant qu'une telle taxe devrait être fléchée uniquement vers l'environnement.

Au regard de ce qui vient d'être dit et sans remettre en cause le travail effectué, la CFE-CGC constate que la copie rendue n'est pas à la hauteur de l'attente que laissait prévoir la saisine. Si nous voulons que le CESE ait la place qu'il revendique légitimement en tant que troisième assemblée de France, il nous faut émettre des avis qui permettent aux décideurs d'avancer.

Cet avis ne répond pas pour la CFE-CGC à cet objectif.

Dans le contexte de crise que nous traversons, nos concitoyens ont besoin d'une assurance maladie gage d'une protection pour eux et leurs familles. Les pistes telles que la remise en cause des exonérations de charges sociales, la chasse aux abus des acteurs et l'arrêt des dérapages de tout genre sur le dos de notre système solidaire, doivent être exploitées sans tabou.

Les efforts doivent être partagés par tous et non ciblés uniquement sur la responsabilisation des salariés et des classes moyennes.

Dans ce contexte, la CFE-CGC s'est abstenue.